Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VOTATIONS DU 22 SEPTEMBRE

Le soutien du Conseil d'Etat à la nouvelle Constitution cantonale

Le Conseil d'Etat recommande au peuple vaudois d'accepter la nouvelle Constitution cantonale lors des votations du 22 septembre prochain. Il l'a fait savoir au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient les sept membres du collège gouvernemental.

La prise de position du Conseil d'Etat se fonde sur un examen d'ensemble du texte issu des travaux de l'Assemblée constituante. Le gouvernement admet que la nouvelle Constitution comporte, " selon les points de vue, des points plutôt positifs et des points plutôt négatifs ", et indique qu'en fin de compte le bilan lui paraît " globalement positif ". Il conclut ainsi : " Comme il s'agit de dire oui ou non à l'ensemble, nous disons collégialement oui et recommandons aux citoyennes et citoyens de notre canton d'en faire de même lors des votations du 22 septembre ".

Le Conseil d'Etat insiste sur la signification de la nouvelle Constitution, conçue dès son origine comme un moyen de redresser le Canton et de lui rendre confiance en lui-même. " Un échec, a-t-il dit, nous ferait retomber pour longtemps dans le climat d'immobilisme, de méfiance et de morosité qui a pesé pendant de longues années sur notre canton ".

Les raisons qui conduisent le Conseil d'Etat à soutenir la nouvelle Constitution sont exposées dans la brochure explicative qui est envoyée cette semaine à tous les électeurs du Canton. Cette brochure se trouve dans l'enveloppe qui contient le matériel de vote par correspondance ainsi que le texte constitutionnel lui-même. La brochure contient aussi, comme le veulent l'usage et la loi sur l'exercice des droits politiques, le point de vue du principal comité d'opposition à la constitution.

A propos de la campagne qui se déroule actuellement, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a consenti un effort particulier pour attirer l'attention des Vaudois sur l'importance du scrutin du 22 septembre, et pour les inciter à y participer. Ce faisant, il a rigoureusement respecté les règles d'équité qui s'appliquent à ses interventions dans une telle campagne. Les annonces et les affiches prises en charge par l'Etat à la demande de l'Assemblée constituante sont une pure invitation à aller voter, et s'abstiennent de toute indication pouvant être considérée comme une consigne de vote.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 août 2002

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 40 42

Brochure_22_septembre
Discours CE